



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Panorapresse**
par **ouest france**



**ACADEMIE DE
NORMANDIE RECTORAT
DE CAEN**

(communication@ac-caen.fr)



1 mars 2024



1 document

LA DÉPÊCHE_27_ACTU_SYLVAINS-LÈS-MOULINS - CARTE SCOLAIRE. UN REGROUPEMENT QUI NE PASSE PAS

1



Sylvains-lès-Moulins - Carte scolaire. Un regroupement qui ne passe pas

La Dépêche, vendredi 1 mars 2024

Sylvains-lès-Moulins - Carte scolaire. Un regroupement qui ne passe pas

La Dépêche, vendredi 1 mars 2024, 532 mots

La municipalité de Mesnils-sur-Iton aimerait récupérer les écoliers de Manthelon et du Sacq, scolarisés à Sylvains-lès-Moulins. Un souhait vivement contesté.

C'est une lettre déposée par la municipalité de Mesnils-sur-Iton dans les boîtes à lettres des habitants du Sacq et Manthelon qui a mis le feu aux poudres dans trois cantons. Ce courrier informait les habitants que le conseil municipal approuvait le futur regroupement scolaire.

« **Nous avons eu la stupéfaction d'apprendre que nos enfants ne pourront plus s'inscrire à l'école de Sylvains-lès-Moulins et devront rejoindre l'école de Damville à compter de la rentrée 2024** », s'insurge Marion Gaultier, parente d'élève de l'école de Sylvains-lès-Moulins, également à l'initiative de la pétition mise en ligne sur change.org et recueillant à ce jour 1 514 signatures.

1 500 signatures

Une réunion à la salle des fêtes a été rapidement organisée. Lundi 26 février les élus de Mesnils-sur Iton rencontraient les représentants des parents d'élèves des cantons concernés. La salle des fêtes était pleine... et motivée !

La maire de la commune, Colette Bonnard, était entourée de Pascal Doistreau, Xavier Lebon, Michèle Chauvière et Pascal Chasles. Interrogée sur cette décision, elle a justifié la « **récupération progressive** » des élèves du Sacq et Manthelon, actuellement scolarisés à Sylvains-lès-Moulins, par la baisse démographique entraînant la fermeture de classe sur Damville. Les cantons de Le Sacq et Manthelon, dépendants de la commune, devaient donc être regroupés.

Les familles des élèves concernés, loin de partager cet avis, dénoncent une non-concertation et revendiquent le droit d'avoir le choix d'une continuité scolaire et sociale pour leurs enfants. Les parents d'élèves de Sylvains-lès-Moulins se sentent également directement concernés : « **L'école compte actuellement 164 élèves. Les enfants du Sacq et de Manthelon représentent un tiers des effectifs** », s'inquiète Marion Colombe, déléguée des parents d'élèves de Sylvains-lès-Moulins. « **Cette décision va mettre en danger notre école qui sera, dans les années à venir, menacée de fermeture de classes avec la diminution des effectifs** ». Pire, ils craignent la fermeture du dispositif ULIS mis en place très récemment (à la rentrée 2023) pour accueillir les enfants en situation de handicap, « **ce qui n'est pas entendable** ».

Des élus désinformés

Les « **élus minoritaires** » de la commune ont, quant à eux, regretté le manque d'informations reçues à ce sujet lors du groupe de travail qui a mené à la décision de ce regroupement scolaire.

Les parents d'élèves réclament et revendiquent la conservation d'une école proche de leur domicile, avec une structure qualitative (l'école de Sylvains-lès-Moulins est proche de la forêt et permet des projets éducatifs déjà initiés) et familiale. Les représentants du syndicat scolaire de Sylvains-lès-Moulins ont également soulevé les effets collatéraux sur le personnel de l'école.

Lydie Reber, la maire de Sylvains-lès-Moulins, soutient ces revendications et envisage de continuer à accueillir les enfants de Manthelon et du Sacq à la prochaine rentrée scolaire.

A l'issue de cette réunion, Colette Bonnard et Pascal Chasles annoncent avoir entendu les propos évoqués et s'engagent à laisser les enfants actuellement scolarisés à Sylvains-lès-Moulins à y terminer leur scolarité, sous réserve d'un prochain vote par le conseil municipal de Mesnils-sur-Iton. A suivre...



La salle des fêtes de Manthelon, pleine à craquer de parents d'élèves choqués par la décision de la commune de Mesnil-sur-Iton. © Photo fournie par l'APE

